

Assurance-chômage—Loi

dernier il y avait 7.3 p. 100 de chômeurs, soit 734,000 personnes, presque 200,000 chômeurs de plus. Le nombre des emplois n'a augmenté que de 15,000 d'octobre à novembre, et n'a donc pas rattrapé l'augmentation de la main-d'œuvre qui se chiffrait à 24,000 arrivées sur le marché du travail. Le chômage a donc augmenté de 0.1 p. 100. Telle est la situation actuelle.

● (2120)

Mettons en parallèle la situation actuelle, le taux de chômage jugé admissible par le ministre et considéré comme normal et raisonnable par le député de Davenport. Il semble bien en effet que ce taux soit considéré comme admissible, puisque le gouvernement est disposé à laisser augmenter le montant des prestations et des primes, en raison du pourcentage beaucoup plus élevé des demandes d'emplois non satisfaites.

Par comparaison, voyons ce que disait en 1971 le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de l'époque, lorsqu'il a présenté ses grandes modifications qui ont presque refondu la loi. Ce n'est pas par hasard je pense que le ministre n'assiste pas au débat à la Chambre. Il doit avoir terriblement honte de ce que fait son successeur. Permettez-moi de reprendre les propos du ministre, qu'on ne peut pas accuser d'être un socialiste à haut crin du Nouveau parti démocratique. Si la compétence entre en ligne de compte, il doit sûrement être un homme capable parce qu'il est toujours au cabinet. Voici ce que déclarait le ministre à propos du taux de chômage acceptable au pays. Je cite la page 5043 du hansard du 19 avril 1971:

Étant donné qu'on a beaucoup parlé du chiffre de 4 p. 100, j'imagine que quelqu'un va laisser entendre que le gouvernement considère ce chiffre comme un taux de chômage acceptable au Canada. Ce n'est pas mon critère. Comme tout le monde, j'estime que le taux de chômage acceptable est le minimum, possible. C'est l'objectif qu'il faut nous efforcer d'atteindre. C'est notre régime qui se trouve remis en question si nous ne parvenons pas à fonctionner avec un taux de chômage moins élevé que celui que nous avons connu, vu surtout que notre population active augmente à un rythme accéléré. Nous avons utilisé le chiffre de 4 p. 100 parce que d'après les calculs de nos ordinateurs, il représente une participation raisonnable du gouvernement à la Caisse d'assurance. Un chiffre inférieur à 4 p. 100 exigerait une injection de fonds extrêmement massive de la part du gouvernement, si massive qu'elle requerrait de nouvelles recettes fiscales. Le chiffre de 5 p. 100 éliminerait pour ainsi dire la contribution du gouvernement. Voilà pourquoi 4 p. 100 est un chiffre réaliste à nos yeux.

C'est exposer beaucoup mieux et en beaucoup moins de mots que je ne saurais le faire les raisons pour lesquelles le gouvernement change tout le système, avec résultat que de 4 p. 100, le taux normal va passer à 5.6 p. 100 en 1976, qu'il montera encore en 1977 et encore plus en 1978. Le gouvernement ne se croit plus en mesure de supprimer le chômage, ou il n'en a plus le désir.

Je suppose que lorsqu'il parlait de lutter contre le chômage, le ministre parlait au nom du gouvernement de l'époque. En tout cas, toute son action tendait vers ce but, ce but humanitaire, sensé et raisonnable. Tandis qu'avec son programme anti-inflation, le gouvernement actuel ne réussira qu'à aggraver le chômage. Ce programme ne peut avoir d'autre résultat.

Ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain temps déjà savent que les rumeurs inspirées sont lancées par un ministre quelconque qui prépare l'opinion à des événements qui auront lieu dans les mois à venir. Des rumeurs inspirées nous ont laissé entendre que le gouvernement avait l'intention de restreindre ses dépenses de 1.5 milliard de dollars.

[M. Orlikow.]

Je ne suis pas de ceux qui croient que chaque sou que dépense le gouvernement est dépensé à bon escient, mais mon propos n'est pas de m'en prendre à tous les programmes du gouvernement fédéral. Si le gouvernement parle de restreindre ses dépenses de 1.5 milliard de dollars, nous pouvons être certains de voir le nombre de chômeurs augmenter de plusieurs dizaines de milliers et le taux de chômage sans doute de ¼ p. 100 au bas mot.

Lorsque l'ancien ministre nous parlait des modifications qu'il se proposait d'apporter, il envisageait d'intégrer ce programme à tout notre système de répartition de l'économie. Il faudrait comparer cette idée à la proposition qui nous a été faite aujourd'hui, et se souvenir du discours que prononça l'an dernier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), et qu'il souhaiterait, j'en suis sûr, voir disparaître du compte rendu. C'était un discours passionnant à l'époque, car le ministre y parlait des inégalités de notre société. Pour moi, elles sont toutes aussi grandes en 1975 qu'elles l'étaient il y a 25 ans.

Il y a 25 ans, les 20 p. 100 de la population ayant les plus faibles revenus ne recevaient qu'un peu plus de 4 p. 100 du produit national brut, cependant que les 20 p. 100 ayant les revenus les plus élevés en accaparaient plus de 40 p. 100. Je parle de 1950. En 1975, après 18 ou 19 ans de régime libéral, nous en sommes exactement au même point. Les quelque 20 p. 100 de la population disposant des revenus les moins élevés touchent à peine plus de 4 p. 100 du produit national brut, et les 20 p. 100 disposant des revenus les plus élevés, malgré tous les courageux efforts de l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, s'adjugent 42 p. 100 du produit national brut.

Lorsqu'il a présenté ses principales modifications à la loi sur l'assurance-chômage en 1971, le ministre de l'époque les a expliquées. J'aimerais faire figurer au compte rendu quelques phrases du superbe discours qu'il prononça alors, et que j'approuve, et les comparer à l'attitude parcimonieuse, mesquine et impitoyable de l'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras). Voici ce que disait le ministre le 19 avril 1971, comme il est rapporté à la page 5038 du hansard:

... nous avons augmenté considérablement les prestations auxquelles on aura droit aux termes du projet de loi, afin qu'il y ait un rapport direct entre les prestations reçues et le niveau de revenu déjà atteint avec le temps.

Pour revenir au point précis à l'étude et à l'amendement que nous proposons, les quelques travailleurs qui avaient une famille nombreuse—et j'y reviendrai plus en détails dans quelques instants—et qui ne pouvaient pas joindre les deux bouts avec leurs prestations d'assurance-chômage purent bénéficier grâce aux modifications apportées au régime en 1971 de prestations atteignant à 75 p. 100 de leur revenu antérieur. Voilà maintenant que le ministre propose de réduire ces prestations à 66⅔ p. 100 comme pour tout le monde. Je soutiens que c'est là un rejet complet de ce que disait le ministre en 1971.

Le ministre poursuivait en disant:

Il vaut d'être noté que sur les 1,200,000 personnes qui seront visées pour la première fois par cette loi, il y en a au moins 700,000 qui gagnent moins de \$7,800 actuellement, et qu'environ un demi-million seulement ont un revenu supérieur à ce chiffre.

● (2130)

A mon avis, ceux qui souffriront de la proposition du ministre sont justement ceux qui ont un revenu inférieur et qui ont le plus besoin de l'aide que le ministre veut réduire. Le ministre d'alors avait ensuite déclaré:

Une autre raison de la hausse projetée des prestations tient au fait qu'aujourd'hui bon nombre de Canadiens qui touchent des prestations